

# Mise en œuvre de la recommandation de l'UNESCO sur les REL

---

Zeynep Varoglu

Spécialiste de programme

Section Innovations et transformations numériques

Secteur de la communication et de l'information

UNESCO

# Les Engagements de l'ONU

- La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que tous les êtres humains ont des droits inaliénables et des libertés fondamentales qui comprennent le droit de recevoir et de répandre des informations et des idées par quelque moyen que ce soit et sans considération de frontières (article 19) et le droit à l'éducation (article 26).
- 
- L'engagement constitutionnel de l'UNESCO en faveur du "libre échange des idées et des connaissances" soutient le partage des connaissances à l'aide de technologies

# LES RECOMMANDATIONS DE L'UNESCO



[HOME](#) [Print](#) [Send](#)

## Recommendation on Open Educational Resources (OER)

25 November 2019

[Monitoring](#)

[UNESDOC - \(PDF\) English - French - Spanish - Russian - Chinese - Arabic](#)

### PREAMBLE

The General Conference of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO), meeting in Paris from 12 to 27 November 2019, at its 40th session,

Recalling that the Preamble of UNESCO's Constitution affirms, "that the wide diffusion of culture, and the education of humanity for justice and liberty and peace are indispensable to the dignity of man and constitute a sacred duty which all the nations must fulfil in a spirit of mutual assistance and concern",

Recognizing the important role of UNESCO in the field of information and communications technology (ICT) and in the implementation of the relevant decisions in this area adopted by the General Conference of that Organization, Also recalling Article I of UNESCO's Constitution, which assigns to UNESCO among other purposes that of recommending "such international agreements as may be necessary to promote the free flow of ideas by word and image",

Affirming the principles embodied in the Universal Declaration of Human Rights, which states that all people have rights, duties and fundamental freedoms that include the right to seek, receive and impart information and ideas through any media and regardless of frontiers (Article 19), as well as the right to education (Article 26), and the right freely to participate in the cultural life of the community, to enjoy the arts, and to share in scientific advancement and its benefits; and the right to the protection of the moral and material interests resulting from any scientific, literary, or artistic production of which one is the author (Article 27),

Also affirming the 2007 United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, which recognizes the rights of indigenous peoples in formulating national legislation and implementing national policy,

Noting the 2006 Convention on the Rights of Persons with Disabilities (Article 24), which recognizes the rights of persons with disabilities to education, and the principles contained in the 1960 Convention against Discrimination in Education,



[HOME](#) [Print](#) [Send](#)

## Recommendations

Recommendations adopted by the General Conference of UNESCO

[More information on Recommendations](#)

### Legal Instruments

[Recommendation on Open Educational Resources \(OER\)](#)  
25 November 2019 [More](#)

[Recommendation on Science and Scientific Researchers](#)  
13 November 2017 [More](#)

[Recommendation on Adult Learning and Education](#)  
13 November 2015 [More](#)

[Recommendation concerning technical and vocational education and training \(TVET\)](#)  
13 November 2015 [More](#)

[Recommendation concerning the protection and promotion of museums and collections, their diversity and their role in society](#)  
17 November 2015 [More](#)

[Recommendation concerning the preservation of, and access to, documentary heritage including in digital form](#)  
17 November 2015 [More](#)

La Reommandation de l'UNESCO SUR LES REL



# LA RECOMMANDATION DE L'UNESCO SUR LES REL

## Definition et champs d 'application

1. Les ressources éducatives libres (REL) sont des matériels d'apprentissage, d'enseignement, et de recherche sur tout format et support, relevant du domaine public ou bien protégés par le droit d'auteur et publiés sous licence ouverte, qui autorisent leur consultation, leur réutilisation, leur utilisation à d'autres fins, leur adaptation et leur redistribution gratuites par d'autres.

2. Une licence ouverte est une licence qui respecte les droits de propriété intellectuelle de son titulaire et accorde au public des autorisations de consulter, de réutiliser, d'utiliser à d'autres fins, d'adapter et de redistribuer les matériels éducatifs.

# LES PARTIES PRENANTES



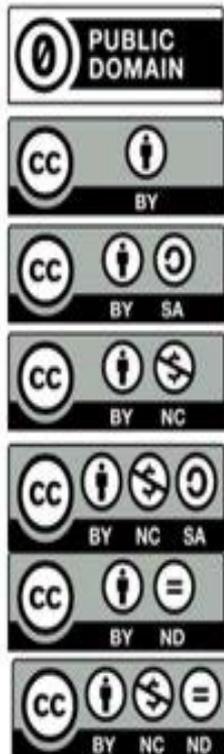
- les enseignants, les éducateurs, les apprenants, les organismes gouvernementaux, les parents, les établissements d'enseignement et les prestataires de services éducatifs, le personnel d'appui à l'éducation, les formateurs d'enseignants, les responsables des politiques éducatives, les institutions culturelles (bibliothèques, archives et musées) et leurs utilisateurs, les fournisseurs d'infrastructures des technologies de l'information et de la communication (TIC), les chercheurs, les instituts de recherche, les organisations de la société civile (notamment les associations professionnelles et étudiantes), les éditeurs, les secteurs public et privé, les organisations intergouvernementales, les titulaires de droits d'auteur et les auteurs, les médias et les groupes de radiodiffusion ainsi que les organismes de financement.

# LES LICENCES OUVERTES: EXEMPLES

most free



least free



La Recommandation de l'UNESCO SUR LES REL



book

### UNESCO ICT Competency Framework for Teachers

Corporate author: [UNESCO \[62911\]](#)  
ISBN: **978-92-3-100285-4**  
Collation: **68 pages**  
Language: **English**  
Also available in: [Русский язык](#), [Français](#), [العربية](#), [Español](#), [فارسی](#), [ગુજરાતી](#), [ភាសាខ្មែរ](#), [ភាសាសិង្ហបុរី](#)  
Year of publication: **2018**  
Licence type: [CC BY-SA 3.0 IGO \[10422\]](#)  
Type of document: **book**

Online  
Open Access

Favourites Add Print Share

Published in 2018 by the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization,  
7, place de Fontenay, 75352 Paris 07 50, France

© UNESCO 2018

ISBN 978 92 3 100285 4



This publication is available in Open Access under the Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC BY-SA 3.0 IGO) license (<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). By using the content of this publication, the users accept to be bound by the terms of use of the UNESCO Open Access Repository (<http://unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-en/>).

The designations employed and the presentation of material throughout this publication do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of UNESCO concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

The ideas and opinions expressed in this publication are those of the authors; they are not necessarily those of UNESCO and do not commit the Organization.

Cover photos © Monkey Business Images/Shutterstock.com  
© Asia Images Group/Shutterstock.com  
© Monkey Business Images/Shutterstock.com  
Graphic Design (cover) - Auelia Muzoyer  
Typesetting (interior) - UNESCO/CIJ

## Renforcement de capacités

## Politique REL

## REL de qualité, multilingues et inclusives

## Durabilité

## Coopération internationale

- Les parties prenantes comprennent la valeur ajoutée des REL.
- Les parties prenantes ont la capacité / le savoir-faire (y compris les compétences numériques) pour : créer, accéder, réutiliser, redistribuer les REL.
- Des outils, des plateformes, etc. sous licence ouverte sont disponibles pour que les REL puissent être trouvés facilement.
- L'interopérabilité des métadonnées et des normes...

- Les modèles de passation de marchés reflètent la nécessité des licences ouvertes
- Directives, normes et autres documents d'orientation au niveau national et institutionnel pour stimuler la création, l'accès, la réutilisation, la réaffectation, l'adaptation et la redistribution de REL de qualité.
- Incitations à la formation professionnelle des enseignants pour l'utilisation/création de REL.
- Alignement avec d'autres politiques de licences ouvertes (accès ouvert, données ouvertes, logiciels libres, science ouverte).
- Protection des données

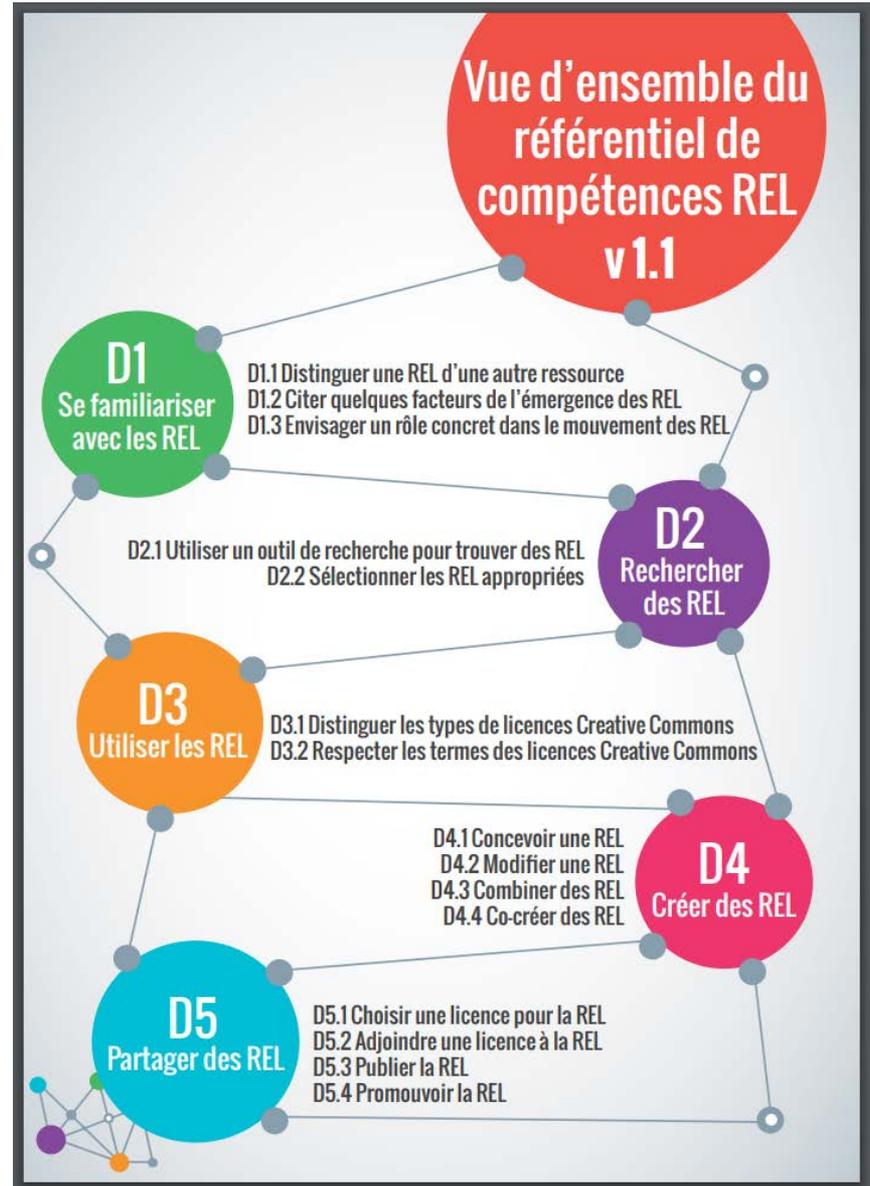
- Les REL sont disponibles dans toutes les langues, et pas seulement en anglais.
- Le REL est accessible aux personnes handicapées, aux autres groupes vulnérables et, si nécessaire, hors ligne.
- Les investissements publics dans les infrastructures pour les REL favorisent l'accessibilité
- La qualité des REL est comparable ou supérieure à celle des documents similaires non REL grâce à des mécanismes d'assurance qualité traditionnels et non traditionnels.

- Développement/maintenance de modèles de durabilité traditionnels et non traditionnels avec pour principe que les utilisateurs finaux et les enseignants n'assument pas le coût du matériel d'apprentissage.
- Renforcement des mesures incitant les parties prenantes à utiliser les REL.

- Collaboration transfrontalière entre les régions, les institutions, les pays, les types de parties prenantes pour faire avancer les domaines de la recommandation 4 ci-dessus et faire du partage ouvert l'épine dorsale des REL pour créer de la connaissance au niveau mondial.
- La coopération est intra/interinstitutionnelle, inter/régionale, sectorielle...



<https://ifadem.org/sites/default/files/divers/livret-rel-v1-1-web.pdf>



<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000266162>



## Domaine de compétences D2. Rechercher des REL

Compétences	Capacités
<b>D2.1 Utiliser un outil de recherche pour trouver des REL</b>	1. Comprendre la signification des différents termes banque, dépôt, répertoire et référentiel de ressources et être en mesure de les reconnaître comme source d'une REL
	2. Rechercher des REL dans Internet par les mécanismes de recherche simple et avancée en manipulant les paramètres de recherche de manière à moduler la découverte de REL suivant les besoins
	3. Connaître les grands répertoires de REL et être en mesure de préciser ceux qui sont les plus appropriés à ses propres besoins
	4. Comprendre le rôle que joue la standardisation des métadonnées dans l'interopérabilité des banques
<b>D2.2 Sélectionner les REL appropriées</b>	1. Connaître les critères de qualité d'une REL
	2. Connaître les mécanismes de validation de la qualité des REL
	3. Nommer quelques-unes des principales informations à noter pour attribuer correctement une REL
	4. Reconnaître une licence et savoir comment déterminer si une ressource en dispose

## Domaine de compétences D3. Utiliser les REL

Compétences	Capacités
<b>D3.1 Distinguer les types de licences Creative Commons</b>	1. Énoncer en termes simples les avantages comparatifs offerts par les licences <i>Creative Commons</i>
	2. Comprendre les exceptions aux lois de propriété intellectuelle et pouvoir en citer au moins deux qui s'appliquent dans l'enseignement
	3. Nommer les quatre options de base des licences <i>Creative Commons</i> , connaître leur sigle et pouvoir expliquer leur signification
	4. Pouvoir nommer au moins l'une des raisons citées par les objecteurs au système de licences
<b>D3.2 Respecter les termes des licences Creative Commons</b>	1. Utiliser une ressource sous licence <i>Creative Commons</i>
	2. Démontrer sa compréhension appliquée du système de licences <i>Creative Commons</i>

## Domaine de compétences D1. Se familiariser avec les REL

Compétences	Capacités
<b>D1.1 Distinguer une REL d'une autre ressource</b>	1. Définir une REL en ses propres mots
	2. Citer les caractéristiques essentielles d'une REL
<b>D1.2 Citer quelques facteurs de l'émergence des REL</b>	1. Décrire la place de l'éducation dans les objectifs de développement durable de l'ONU
	2. Nommer des acteurs et des déclencheurs qui ont rendu possible les REL
<b>D1.3 Envisager un rôle concret dans le mouvement des REL</b>	1. Nommer les « 5R » qui caractérisent une ressource libre de droits
	2. Déterminer quelles pourraient être vos contributions au mouvement des REL

## Domaine de compétence D4. Créer des REL

Compétences	Capacités
<b>D4.1 Concevoir une REL</b>	1. Produire des contenus originaux ou réutilisables qui peuvent être assemblés en une œuvre susceptible d'être licenciée pour devenir une REL
	2. Connaître les bonnes pratiques de conception de ressources qui prennent en compte les dimensions pédagogique et culturelle de la ressource, sa qualité technique et son ergonomie, ainsi que des notions de base pour assurer sa découverte et son accessibilité
<b>D4.2 Modifier une REL</b>	1. Être capable d'identifier et de distinguer une REL modifiable au format ouvert (en s'assurant notamment de disposer du format original de conception)
	2. Connaître les différentes possibilités d'adaptation d'une REL (traduction, sonorisation, illustration, accessibilité, contextualisation, etc.)
<b>D4.3 Combiner des REL</b>	1. Savoir créer une REL composée de différentes REL en tenant compte des spécificités de licences et de leur potentiel de dissémination
	2. Savoir créer une REL composée de différentes REL et de contenus qui ne sont pas ouverts en respectant les contraintes liées à ce type d'œuvre composite et en spécifiant les droits associés à chaque contenu
<b>D4.4 Co-crérer des REL</b>	1. Distinguer les différents modes de co-création afin de pouvoir se les approprier judicieusement pour la création de REL
	2. Identifier les contributeurs impliqués dans la réalisation de la REL en établissant et en mentionnant clairement les niveaux de contributions et de propriété intellectuelle de chacun

## Domaine de compétences D5. Partager des REL

Compétences	Capacités
<b>D5.1 Choisir une licence pour la REL</b>	1. Être en mesure de sélectionner une licence appropriée pour sa REL
	2. Reconnaître quelles licences se prêtent moins bien à la réutilisation lorsque plusieurs d'entre elles sont combinées
<b>D5.2 Adjoindre une licence à la REL</b>	1. Attribuer une licence Creative Commons à une ressource
	2. Démontrer des pratiques exemplaires en matière d'attribution de la paternité, pour les auteurs des REL réutilisées comme pour ses propres créations
<b>D5.3 Publier la REL</b>	1. Utiliser une REL dans le respect de son information d'enveloppe et de sa licence pour en assurer l'utilisabilité
	2. Mettre sa ressource à disposition par tous les moyens
	3. Identifier les grands répertoires de REL dans lesquels le créateur de REL pourrait publier ses créations
<b>D5.4 Promouvoir la REL</b>	1. Comprendre le cycle de vie d'une ressource
	2. Utiliser les réseaux sociaux afin de faire connaître les REL
	3. Identifier des communautés de pratique pour découvrir et analyser les usages des REL

[Share your work](#)[Use & remix](#)[What We Do](#)[Blog](#)

Help us build a vibrant, collaborative global commons

[Donate Now](#)

[Creative Commons](#) > [Use & remix](#)

# Use & remix

One goal of Creative Commons is to increase the amount of openly licensed creativity in “the commons” — the body of work freely available for legal use, sharing, repurposing, and remixing. Through the use of CC licenses, millions of people around the world have made their photos, videos, writing, music, and other creative content available for any member of the public to use.

---

## Search the Commons

Visit [Openverse](#) to find CC-licensed and public domain content via search services provided by other independent organizations.

---

## Attributing Sources

### In this section

- ▶ [Creative Commons Licenses](#)
- ▶ [How to give attribution](#)
- ▶ [Search the Commons](#)
- ▶ [Licensing](#)
- ▶ [Made with Creative Commons](#)





# Feuille de route pour la coopération numérique : mise en œuvre de la recommandation du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique

## Rapport du Secrétaire général

### Résumé

Le présent rapport a pour objet de répondre au rapport du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique et de s'en inspirer. Il évalue la situation de la coopération numérique, notamment dans le contexte de la pandémie de coronavirus (Covid-19), met en évidence les lacunes et les défis urgents et présente les mesures à prendre pour renforcer la coopération numérique.





## BIEN PUBLIC NUMERIQUE: REL

Si l'on veut tirer parti des avantages d'une connectivité accrue à l'Internet, il est important que tous les acteurs, y compris les États membres, le système des Nations Unies, le secteur privé et d'autres parties prenantes, encouragent les logiciels libres, les données ouvertes, les modèles d'intelligence artificielle ouverts, les normes ouvertes et les contenus ouverts qui respectent la vie privée et les autres lois, normes et meilleures pratiques internationales et nationales applicables et ne causent aucun préjudice.

*Merci de vous engager à la Coalition  
dynamique pour les REL:*

[https://survey.unesco.org/3/index.php?  
r=survey/index&sid=163625&lang=en](https://survey.unesco.org/3/index.php?r=survey/index&sid=163625&lang=en)

*Pour plus d'information,  
veuillez contacter :*

Zeynep Varoglu

[oeurrecommendation@unesco.org](mailto:oeurrecommendation@unesco.org)

